

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 15 juin 2015 à 20 h 00.

PRÉSENTS : M. Marc Dubeau, Maire
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Jean-François Labranche, Conseiller
ABSENTS : Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Bruno Guilbault, Conseiller

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Madame Anick Patoine assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : Aucune personne n'est présente

**DÉPÔT-AVIS DE
CONVOCATION**

AVIS DE CONVOCATION-DÉPÔT ET RAPPORT VERBAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la Loi sur le Code Municipal Chapitre C-27.1.

RÉS.NO.2015-06-660

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le Conseil municipal procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du 15 juin 2015. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour.

RÉS.NO.2015-06-661

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal adopte, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juin 2015 tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

RÉS.NO.2015-06-662

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) (2015-2016)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim considère important de poursuivre l'amélioration de son réseau routier municipal afin d'assurer la sécurité à tous les usagers;

ATTENDU QUE plusieurs portions du chemin du Cap-Tourmente nécessitent des travaux à court terme afin d'améliorer ce circuit convoité par les cyclistes, les touristes, les marcheurs.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal de Saint-Joachim demande à Madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, une subvention de 25 000\$ pour l'amélioration de notre réseau routier municipal, plus particulièrement, sur une portion du chemin du Cap-Tourmente;
2. Copie de la présente résolution soit transmise à Mme Annie Larochelle-Conseillère politique-responsable des bureaux de circonscription.

RÉS.NO.2015-06-663

AUTORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire sécuriser davantage ses données informatiques notamment en cas d'incendie;

ATTENDU QUE pour se faire, la municipalité considère qu'une solution avantageuse serait de rassembler les données sur un disque dur externe à l'extérieur de l'hôtel de ville.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat d'un NAS, de deux (2) disques et de la longueur nécessaire de câble ethernet outdoor d'un montant de 1115,60\$ outre les taxes, tel que présenté dans la soumission préparée par "Computek systèmes" en date du 8 juin 2015.

RÉS.NO.2015-06-664

AUTORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

ATTENDU QUE plusieurs bris de matériel de signalisation ont eu lieu au cours de l'hiver 2014-2015;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer les bris afin de s'assurer du respect des règlements municipaux et de la sécurité de tous;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat de la signalisation nécessaire d'un montant de 896,74\$ outre les taxes, et ce, tel que présenté dans la soumission de Sécurité Côte-de-Beaupré en date du 5 juin.

RÉS.NO.2015-06-665

AUTORISER L'ACHAT D'ÎLOTS MULTIMATIÈRES (ORDURE/RECYCLAGE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a à cœur l'environnement et tente sans relâche de sensibiliser la population à l'importance du recyclage, à la gestion intégrée et à la valorisation des déchets sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande d'aide financière auprès d'Éco

Entreprise Québec (EEQ) pour des équipements de récupération pour les aires publiques municipales;

ATTENDU QUE dans le cadre de son programme de récupération hors foyer, Éco Entreprise Québec remboursait 70% du prix coûtant des équipements, jusqu'à 840\$ par unité.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation qu'un montant de 4 046\$ lui serait accordé pour l'achat d'îlots multimatières;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) îlots multimatières extérieurs et de deux (2) îlots multimatières intérieurs d'un montant de 5 780\$ outre les taxes, et ce, tel que présenté dans la soumission de "Mobilier public" en date du 9 avril 2015.
2. Copie de la présente résolution soit transmise à M. Robin Boulianne, estimateur pour l'entreprise "Mobilier public".

RÉS.NO.2015-06-666

AUTORISER L'ACHAT DE SUPPORTS À VÉLO, DE BANCS DE PARCS ET DE TABLE À PIQUE-NIQUE POUR LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité cherche toujours à embellir et améliorer ses espaces verts et publics sur l'ensemble de son territoire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) support à vélo pour quatre (4) vélos, quatre (4) support à vélo à six (6) vélos, trois (3) bancs de parc et cinq (5) tables à pique-nique d'un montant de 8 340\$ outre les taxes, et ce, tel que présenté dans la soumission de "Mobilier public" en date du 8 avril 2015.
2. Copie de la présente résolution soit transmise à M. Robin Boulianne, estimateur pour l'entreprise "Mobilier public".

RÉS.NO.2015-06-667

AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE MODULES DE JEUX DANS LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire ajouter une nouvelle offre dans le parc municipal;

ATTENDU QUE des exercices stationnaires et mobiles sont un bon moyen pour faire bouger la population et ainsi contribuer au bien-être et à la santé de tous;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de modules de jeux dans le parc municipal d'un montant de 15 560,25\$ outre les taxes, et ce, tel que présenté dans la soumission de "Jambette" en date du 16 avril 2015.

2. Copie de la présente résolution soit transmise à M. Patrik Bertrand, pour l'entreprise "Jambette".

RÉS.NO.2015-06-668

AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORDURES DE JEUX DANS LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE des travaux ont eu lieu en 2013 afin d'aménagement un espace de jeux au parc municipal;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires sont maintenant nécessaires afin de poser une bordure autour du terrain de jeux dans le but de retenir la fibre de cèdre;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de bordures de jeux dans le parc municipal d'un montant de 5 729,34\$ outre les taxes, et ce, tel que présenté dans la soumission de "Jambette" en date du 16 avril 2015.
2. La dépense soit prise à même le fonds de parcs et terrains de jeux.
3. Copie de la présente résolution soit transmise à M. Patrik Bertrand, pour l'entreprise "Jambette".

RÉS.NO.2015-06-669

AUTORISER L'ACHAT DE FIBRE DE CÈDRE DANS LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'entreprise "Jambette" procèdera à l'installation de bordures autour du terrain de jeux pour enfant dans le parc municipal;

ATTENDU QUE suite à l'installation desdites bordures, il sera nécessaire d'ajouter de la fibre de cèdre dans le terrain de jeux pour enfants afin d'avoir l'épaisseur minimum requise;

ATTENDU QUE l'entreprise "Jambette" a évalué qu'il sera nécessaire d'ajouter 90 verges cubes;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat de fibre de cèdre en vrac d'un montant de 3080,40\$ outre les taxes, tel que présenté dans la soumission de "Jambette" en date du 10 juin 2015.

RÉS.NO.2015-06-670

OCTROYER UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA PISTE DE BMX

ATTENDU QUE la municipalité désire embellir la piste de BMX avec un aménagement paysager adapté aux conditions;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal octroie un contrat pour l'aménagement paysager de la piste de BMX à l'entreprise "Les jardins d'olivier" au montant de 1172,74\$ outre les taxes en date du 13 novembre 2013.
2. Copie de la présente résolution soit transmise à Marise Bourgeois, pour l'entreprise "Les jardins d'Olivier".

RÉS.NO.2015-06-671

AUTORISER LE DÉVOILEMENT DE LA PIERRE COMMÉMORATIVE DE L'ASSOCIATION DES FORTIN D'AMÉRIQUE LE 4 JUILLET PROCHAIN

ATTENDU QUE l'Association des Fortin d'Amérique, fondée en 2002, est vouée à la recherche et à la publication de l'histoire familiale ainsi qu'à la généalogie des membres de la grande famille des Fortin dont plusieurs citoyens de Saint-Joachim font parties;

ATTENDU QUE l'association a procédé à l'érection d'un monument sur la terre ancestrale concédée en 1659 à Saint-Joachim en hommage à Julien Fortin, l'ancêtre de la grande majorité des Fortin d'Amérique;

ATTENDU QUE l'Association des Fortin d'Amérique dévoilera ledit monument le 4 juillet prochain et qu'ils devront bloquer une voie sur le chemin du Cap-Tourmente, à proximité du 765, chemin du Cap-Tourmente;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise la tenue de cet événement, soit le dévoilement du monument commémoratif en hommage à Julien Fortin le 4 juillet 2015, situé à proximité du 765, chemin du Cap-Tourmente;
2. La présente résolution soit transmise au service d'incendie de la Ville de Beauré et à la Sûreté du Québec afin de s'assurer de la sécurité publique.

RÉS.NO.2015-06-672

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 15 juin 2015 à 20h10

N.B. Je, Marc Dubeau, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Marc Dubeau, Maire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière